

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 13 juin 2022

Version Simplifiée

L'an deux mil vingt-deux le treize juin, à vingt heures quinze, en application des articles L2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT) le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Clément COHEN, Maire. Etaient présents les conseillers suivants : Mmes CLISSON Françoise, COUDRIN Colette, LEHUDE Karine, MORIN Caroline, PERELLE Nathalie, ULVOAS Anne. MM. COHEN Clément, FAUVEL Gwennaël, FOSSOUL Mickaël,

Soit 9 membres présents, 1 pouvoir et 5 absents

Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 10 mars 2022 :

Le compte-rendu est approuvé tel quel dûment distribué à l'unanimité.

Préambule

Le projet de terrain multisports (dit aussi citypark), élaboré par le Conseil municipal des Jeunes est présenté par 5 jeunes élus de ce conseil.

Les conseillers municipaux accompagnateurs du dossier apportent les compléments nécessaires, notamment en termes de coût.

Le Conseil municipal se déclare très favorable (vote de la délibération correspondante) et demande que le bouclage financier (subventions, emprunt, ...) soit rapidement finalisé. Le projet porte sur une plate-forme à achever rapidement, un chemin d'accès cyclo-pédestre du parking au terrain multisports, puis l'implantation de l'équipement sportif proprement dit, à réaliser avant le printemps 2023.

Délibérations

01. - Débat sur le projet du PADD du PLUi-D (présenté par Monsieur Jacques Billy, Vice-Président de la CAN et Mme Manuella Baty, responsable Urbanisme à la CAN-Niort Agglo)

Le PADD est le document d'urbanisme planifiant l'aménagement du territoire intercommunal, dans le cadre du PLUi-D, qui définit et règlemente l'occupation des sols sur l'ensemble des 40 communes membres de la Communauté d'Agglomération (Niort Agglo-CAN).

Niort Agglo a intégré le volet déplacements - mobilité - au PLUi afin de favoriser une bonne interface entre cette problématique et l'ensemble des thématiques traitées par le PLU.

La présentation du PADD : Jacques Billy, VP de Niort Agglo, maire d'Aiffres présente les orientations établies sur la base d'un diagnostic territorial prospectif à l'échelle de l'agglomération. Le document les expose selon 4 axes : 1 : Une Agglomération à taille humaine aux fonctions métropolitaines affirmées au sein d'une organisation respectueuse des équilibres ; 2 : Un développement des fonctions urbaines respectant et valorisant le cadre de vie ; 3 : Le déploiement d'une offre de mobilité pour tous ; 4 : Un environnement de haute valeur écologique et paysagère, à préserver et valoriser, dans le cadre de la transition écologique.

Au cours de l'exposé, les élus municipaux échangent avec Jacques Billy et la responsable technique de la CAN. A l'issue des échanges, le Conseil municipal prend acte du débat, qui a surtout porté sur les sujets suivants : la diminution programmée de la consommation foncière, les difficultés liées à l'assainissement non collectif et l'ouverture potentielle sur l'assainissement semi-collectif, la mobilité en milieu rural et l'attente forte d'axes cyclables sécurisés, la nécessité de souligner le besoin de panneaux photovoltaïques avec autoconsommation et revente du surplus, l'intérêt de recourir au chauffage-bois pour un ensemble de bâtiments communaux proches.

Le Conseil émet les réserves suivantes sur le document présenté :

- *Préciser explicitement que les pistes cyclables doivent être sécurisées.*
- *Préciser le contenu, la forme et les conditions d'installation des « énergies renouvelables » - il convient d'améliorer la lisibilité du texte concernant les conditions d'implantation ; prioriser et favoriser le développement de ces énergies sur des bâtiments existants tout en affirmant qu'elles doivent se fonder dans le cadre communal (paysage, architecture, patrimoine bâti, biodiversité,...) et limiter et encadrer le photovoltaïque sur sol agricole – ce qui implique un futur règlement de l'occupation des sols bien abouti, en indiquant par exemple des distances minimales entre les habitations et les équipements en énergies renouvelables implantés dans le sol et/ou en aérien ; en termes de mobilité, soutenir l'accès des communes de proximité aux communes d'équilibre, notamment les jours de marché de celles-ci. Le Conseil renouvelle sa demande d'instauration d'une zone 30 dans le centre bourg.*
- *Le conseil municipal du Bourdet regrette que ce travail important d'élaboration du PADD n'ait pas donné lieu à un examen approfondi de la ruralité dans l'agglomération, seules les fonctions et rôles urbains de Niort et des communes de centralité ayant été analysées et leurs conséquences déclinées. Cette démarche aurait donné une originalité notable au PADD de notre agglomération, qu'il ne semble pas avoir.*

Toutes les autres délibérations sont adoptées à l'unanimité :

- Signature de la convention avec l'Agence d'Ingénierie Départementale ID79 et le CAUE portant sur une assistance pour la consultation d'une équipe de maîtrise dans le cadre d'une démarche innovante de végétalisation et d'aménagement du centre bourg, pour la somme de 1 650 €.
- Organisation de la journée du développement durable, le dimanche 25 septembre 2022, mutualisée avec la commune de Prin-Deyrançon, qui accueille cette année l'événement, soutenu par la communauté d'agglomération du Niortais.

- Suite à la réforme de la publicité des actes des collectivités, applicable à compter du 1er juillet 2022, et compte tenu de la dérogation pour les communes de moins de 3 500 habitants, la commune choisit comme mode de publication la publicité des actes municipaux par affichage.
- La réalisation à la CAISSE EPARGNE AQUITAINE POITOU CHARENTES d'un emprunt d'un montant de 100 000€ destiné à financer principalement le projet de terrain multisports (« citypark »), sur une durée de 9 ans, au taux fixe de 1,7523 % l'an.
- La réalisation à la CAISSE EPARGNE AQUITAINE POITOU CHARENTES d'un emprunt d'un montant de 9 000€ destiné à financer la démolition du préfabriqué de l'école maternelle, puis reconstruire un nouveau bâtiment ensuite - emprunt sur une durée de 6 ans, au taux fixe de 1,7595 % l'an. Cette délibération est votée dans l'attente de la décision du SIVS Le Bourdet-Prin Deyrançon : si celui-ci prend à sa charge, comme demandé, la démolition du préfabriqué, la délibération sera annulée ultérieurement.
- Suite aux travaux du conseil municipal des jeunes, investir dans un terrain multisports ou « city-park ». En effet, la commune ne possède pas de lieu de rencontre et d'échange pour la jeune génération. Deux tranches de travaux sont nécessaires : 1/ la plateforme béton ; 2/ le terrain multisports. Après recueil et étude des devis reçus, les entreprises suivantes sont retenues : SARL Roche TP à Vallans et PVC Collectivités à Echiré.
- Achat de deux défibrillateurs qui seront installés respectivement à l'extérieur de la mairie et à l'intérieur de la salle des fêtes, pour la somme de 2 015,00 € HT.
- Achat d'un radar pédagogique mobile, pour la somme de 2 687 € HT, à installer prioritairement aux abords de l'école maternelle, rue de l'Eglise.

QUESTIONS DIVERSES

- Le Troc'Plantes devrait être décalé les prochaines années pour se tenir davantage au cours du printemps. Le conseil approuve.
- Le Maire précise le rôle des Conseillers délégués : intervenant bénévolement, ceux-ci ne sont pas des Adjoints et leur action se cantonne au domaine strict stipulé dans leur arrêté de délégation (individuel). Toutefois, le Maire précise que, pour des raisons pratiques, Adjoints et Conseillers délégués peuvent être informés des mêmes points importants concernant la commune, notamment par courrier électronique.

La séance est levée à 23h00

La version complète du compte-rendu est consultable en mairie et sur le site Internet de la commune :

<https://lebourdet.fr/fr/>